



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 8 février 2019

**8<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-2-8-3

**Service instructeur**

Direction des Systèmes d'Information

**Service consulté**

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

### **CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention financière avec le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) afin de poursuivre l'équipement en tablettes numériques du collège Capitaine Dreyfus à Rixheim. Les tablettes seront achetées par le Département. Le SIHE participera au financement des équipements à hauteur de 100€ par tablette. Le remboursement de la quote-part du SIHE se fera par émission d'un titre de recettes.

L'article L 213-2 du Code de l'éducation dispose que le Département a la charge des collèges et qu'à ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

En 2015, le Département a répondu favorablement à l'appel à projets de l'Etat, dans le cadre du Plan Numérique, visant à développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes par l'intermédiaire de nouveaux outils comme les tablettes numériques. Ainsi, 3 collèges dont celui de Rixheim ont été retenus et 2 143 tablettes ont été mises à disposition des élèves et des professeurs, sur 3 années scolaires.

Une évaluation des usages, réalisée en 2017, a permis de démontrer que l'équipe pédagogique du Collège Capitaine Dreyfus à Rixheim avait mis en œuvre de nombreux nouveaux usages, dans toutes les disciplines.

Afin de poursuivre la dynamique ainsi créée, le Département souhaite maintenir un équipement individuel en tablettes numériques pour les élèves et les professeurs, en

mettant à disposition du Collège Capitaine Dreyfus à Rixheim, chaque année, une dotation complémentaire de tablettes.

En parallèle, le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) investit depuis de nombreuses années dans le Numérique Educatif en accordant annuellement une subvention aux deux établissements de son périmètre (Collège Henri Ulrich à Habsheim et Collège Capitaine Dreyfus à Rixheim) pour l'achat de matériels et de ressources numériques.

Le SIHE souhaite donc se positionner comme partenaire de cette opération et participera au financement des équipements.

Les tablettes sont achetées par le Département, qui en gardera la propriété.

Le besoin est estimé à 130 tablettes par an. Chaque équipement présente un coût estimé à 400€ TTC. La participation du SIHE s'élève à 100€ TTC par équipement, ce qui représente un montant forfaitaire de 13 000€ TTC par an.

La convention est conclue pour une durée de deux ans, pour couvrir les besoins des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

Le SIHE remboursera au Département sa quote-part, en une fois, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du titre de recettes émis par le Département.

Compte tenu des éléments susvisés, je vous propose :

- d'approuver la convention financière conclue avec le SIHE,
- de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe au présent rapport.

Les dépenses et les recettes seront imputées au budget départemental sur le programme E159, chapitre 21, fonction 221, nature 21831.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT